



Évolution significative de l'affaissement de chaussée sur la RD 11 à Pierregot : circulation déviée pour tous les véhicules

Amiens, le samedi 20 février 2021

Afin de préserver la sécurité des usagers tout en assurant le bon état du patrimoine routier départemental, le Conseil départemental a procédé ce jour à la mise en place de nouvelles restrictions de circulation suite à l'évolution de l'affaissement de chaussée sur la RD 11, en traverse de Pierregot.

Un affaissement de chaussée a été constaté sur la RD 11 à Pierregot le 16 janvier dernier. En lien avec la commune, la circulation avait été immédiatement neutralisée aux abords larges de la zone. Un contrôle quotidien renforcé, par les agents de la direction des routes du Conseil départemental, a depuis été mis en place.

Lors de l'inspection journalière de ce matin, un agrandissement de la sape a été constaté vers le milieu de la chaussée de la RD 11.

Compte tenu de cette évolution significative, la déviation initialement mise en place pour les poids-lourds devient effective pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, via Villers-Bocage et Rubempré par les RD 30 et RD 113. Des barrages sont positionnés en demi-chaussée. Seul l'accès au village pour les riverains reste possible. Des déviations intra-muros, via les voies communales, ont été installées.

Un suivi de l'évolution 3 fois par jour

Une inspection est effectuée 3 fois par jour ce week-end par les équipes d'astreinte. Les services du Département, avec le concours d'une entreprise prestataire, interviendront dans les jours à venir pour entreprendre la réfection de la structure de chaussée.

Invitant les usagers de la route à respecter les déviations mises en place, le Conseil départemental de la Somme les rappelle à la prudence durant toute la durée du chantier et les remercie de leur compréhension.

Note aux rédactions :

Plan de déviation en annexe

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

